

# INFOFEMMES, AVEZ-VOUS DIT?

**Mémoire présenté à la  
Commission de la culture  
lors de la consultation sur  
les enjeux du développement  
de l'inforoute québécoise**

SEPTEMBRE 1996

*Conseil du statut  
de la femme*

Québec 

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 13 septembre 1996.

Les membres du Conseil sont Diane Lemieux, présidente, Louise Beaudry, Bibiane Courtois, Lise Drouin-Paquette, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Régine Laurent, Jacqueline Nadeau-Martin, Micheline Paradis, Marie-Andrée Roy, Marielle Tremblay.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

*Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur les sujets soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socioéconomiques et des syndicats.*

Recherche et rédaction  
**Diane Bilodeau**

Collaboration  
**Francine Gagnon**

Édition  
**Diane Bilodeau**

Secrétariat  
**Francine Bérubé**

Conseil du statut de la femme  
Service de la production et de la diffusion  
8, rue Cook, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326  
Téléphone : 1 800 463-2851  
Télécopieur : (418) 643-8926

Dépôt légal – 1996  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-550-30618-X

© Gouvernement du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	5
CHAPITRE PREMIER — LES QUÉBÉCOISES ET L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION .....	7
CHAPITRE II — LES QUESTIONS À DÉBATTRE .....	11
2.1 La langue, la culture et les communications .....	11
2.2 La mutation du monde du travail et les nouvelles technologies de l'information ..	13
2.3 L'accessibilité .....	14
2.4 L'isolement .....	15
2.5 La confidentialité .....	15
2.6 Le contrôle des contenus et la lutte à la criminalité .....	16
2.7 L'éducation .....	17
2.8 La santé .....	17
2.9 La vitrine gouvernementale .....	18
CONCLUSION .....	21
BIBLIOGRAPHIE .....	23



## INTRODUCTION

En entreprenant une consultation sur les enjeux de l'infoban, la Commission de la culture donne enfin une dimension humaine à une activité qui jusqu'ici n'a signifié que langage numérique, logiciels, programmation, navigation, vitesse, performance et matériel coûteux. La réflexion porte maintenant sur les effets qu'aura l'infoban de l'information sur la société québécoise.

À ce sujet, le Conseil du statut de la femme (CSF) se pose autant de questions que la Commission de la culture. Il y ajoute le volet suivant : où sont les femmes sur l'infoban québécoise? À la lumière des récents sondages et de documents bien souvent tirés d'Internet, le CSF a réussi à compiler des renseignements qui, mis bout à bout, répondent en partie à cette interrogation. En les présentant à la Commission de la culture, le CSF espère contribuer à «paver» un morceau de l'infoban, ou du moins, à attirer l'attention des responsables de son implantation.

Comme à peu près tout le monde au Québec, le CSF a commencé à s'intéresser au dossier de l'infoban de l'information au cours de la dernière année. Comme la majorité des femmes, il a regardé la construction de cette nouvelle voie de communication de loin, sans y prendre une part très active.

Le présent document livre la réflexion du CSF sur les femmes et l'infoban. Dans un premier temps, il tentera de faire le bilan de l'utilisation qu'en font les Québécoises. Dans un deuxième temps, il reprendra, en regardant les enjeux pour les Québécoises, les points de discussion du document de consultation préparé par la Commission de la culture.

Malgré l'émergence de plusieurs nouvelles technologies de communication, il sera principalement question ici de l'Internet puisque le CSF est très peu «automatisé», qu'il ne gère aucune borne informatique ou qu'il ne révolutionnera ni le monde de l'éducation par des cours téléuniversitaires, ni le domaine de la santé par l'utilisation d'appareils ultrasophistiqués servant à la télémédecine.



## CHAPITRE PREMIER — LES QUÉBÉCOISES ET L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Au Québec, une enquête du Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ) parue en avril 1996 sur les utilisatrices et les utilisateurs de l'Internet<sup>1</sup>, avançait les chiffres suivants : seulement 15 % des personnes ayant répondu au questionnaire étaient des femmes. Est-ce dire qu'il n'y a que 15 % d'internautes québécoises? Cette proportion nous apparaît bien faible, surtout si on la compare à celle des États-Unis et du Canada anglais où l'on estime qu'environ 30 % des femmes utilisent les différents services d'Internet.

L'enquête du RISQ révèle que les Québécoises qui ont répondu au questionnaire sont en proportion un peu plus jeunes que les hommes : 78 % d'entre elles ont moins de 44 ans, comparativement à 72 % des répondants. Chez les femmes comme chez les hommes, la proportion des personnes de 25 à 54 ans ayant fait des études universitaires (baccalauréat, maîtrise et doctorat) est plus importante que dans la population en général. La majorité des internautes québécois interrogés occupent un emploi à temps plein (69,1 %). En moyenne, leur revenu familial brut surpasse largement celui de l'ensemble de la population québécoise. On trouve le plus grand nombre d'internautes dans les régions de Montréal, de Québec et de Sherbrooke.

Les personnes ayant répondu à l'enquête se servent surtout du web et du courrier électronique. Viennent ensuite l'utilisation du FTP et les forums de discussion. En proportion, les répondantes à l'enquête naviguent sur Internet depuis moins longtemps que les hommes, et elles y consacrent moins d'heures par semaine. En général, on consulte le web à des fins de divertissement, pour se tenir au courant de l'actualité, pour le travail, pour obtenir de l'information en recherche ou de nature commerciale. On évalue à 18,5 % le nombre des répondants qui emploient le web pour diffuser de l'information liée au travail.

Les renseignements que nous avons à ce jour sont préliminaires. Quel est le pourcentage des Québécoises internautes? Qui sont-elles? Comment emploient-elles Internet? Quelles sont les barrières qu'elles doivent franchir? Celle de la langue? Celle d'un contenu non conçu pour elles? **Ces questions, selon le CSF, devraient être posées lors d'une enquête plus approfondie. L'identification de la clientèle, que ce soit pour Internet ou pour les autres technologies de l'information, devrait être à la base de l'implantation de l'inforoute au Québec.**

Le CSF émet l'hypothèse que le faible taux d'internautes québécoises est lié à leur situation socio-économique. Une grande partie des femmes occupent des emplois précaires, à temps partiel et plus ou moins bien rémunérés, lorsqu'elles travaillent! Elles n'ont donc pas accès à l'inforoute de leur poste de travail. Les faibles revenus des femmes ne leur offrent pas la possibilité d'acquérir, par exemple, un micro-ordinateur pour la maison, sans parler d'un abonnement à Internet.

---

<sup>1</sup> RISQ. *Enquête du RISQ sur les internautes québécois : utilisation du World Wide Web (W3)*, avril 1996.

Les Québécoises ont été durement touchées par toutes les pertes d'emploi des dernières années. Plusieurs se sont également appauvries à la suite d'une rupture d'union et se retrouvent souvent à la tête d'une famille monoparentale aux revenus modestes. Dans ces circonstances, il est normal que les Québécoises consacrent leurs revenus à l'acquisition de biens essentiels tels le logement, la nourriture, le transport.

Les associations et les groupes de femmes ne vivent pas non plus dans l'opulence. On comprendra alors que ces organisations n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour acquérir des micro-ordinateurs performants, avoir accès à Internet, ou encore, avoir leur propre site sur le web. Les femmes du Québec ainsi que leurs associations ou groupements devraient pouvoir bénéficier des nouvelles technologies de l'information. **À cette fin, le CSF est d'avis que le gouvernement québécois, à l'instar de ceux de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse, devrait prendre des mesures spéciales pour aider financièrement les personnes ou les groupements qui manifesteront le besoin d'acquérir des micro-ordinateurs, de se relier à l'Internet ou d'élaborer leur site web.** Cela permettrait notamment aux groupes de femmes d'augmenter la qualité de leur contribution au développement régional dans lequel elles jouent déjà un rôle actif.

Le CSF associe aussi le manque d'intérêt des femmes pour l'inforoute à la socialisation ou à la façon différente d'éduquer les filles et les garçons. Certains auteurs comparent le peu d'intérêt des femmes pour l'électronique à celui qu'elles manifestent pour la mécanique automobile. Selon les schèmes sociaux de répartition des rôles, il y a des activités réservées aux hommes, et d'autres réservées aux femmes. Il en résulte que les femmes sont peu nombreuses à poursuivre des études en informatique. **De ce fait, il y en a très peu qui peuvent profiter des emplois créés par les nouvelles technologies de l'information. On parle d'acculturation et d'analphabétisme des femmes face à ces technologies.**

Nous assistons actuellement à la construction de structures pour une clientèle qui paraît, à prime abord, être homogène et avoir des besoins semblables. Or au Québec, il y a des hommes et des femmes, il y a des francophones et des anglophones, il y a des riches et des pauvres, il y a des gens qui travaillent et d'autres pas, sans oublier les membres des communautés autochtones et culturelles, les jeunes, les personnes âgées. **Si on veut arriver à bâtir une inforoute panoramique, il faut commencer à penser aux besoins particuliers des personnes qui l'utiliseront, surtout si les organismes tant publics que privés y investissent de plus en plus de temps et d'argent.**

Les spécialistes s'attendent à ce que l'inforoute modifie de fond en comble la façon d'éduquer, de communiquer, de faire des affaires et même de la politique. L'inforoute aura donc des répercussions sur le mode de vie, les habitudes de consommation, la culture et le travail.

À première vue, il serait hasardeux de définir avec précision ce qu'entraînera l'inforoute pour les femmes. On sait qu'elle donne accès à de l'information, permet l'échange de documents, crée des groupes de discussion, ouvre la porte à des transactions commerciales et bancaires, simplifie les réservations de transport en commun ou d'hébergement. Elle représente aussi

un moyen de se divertir grâce aux jeux électroniques, aux spectacles et aux films offerts. Peu importe que l'information atteigne les femmes par l'intermédiaire de la ligne téléphonique, de la câblodistribution ou des satellites, elle aura une influence dans la vie de tous les jours que ce soit à la maison, au travail ou dans la communauté.

Il ne peut y avoir qu'une seule forme d'utilisation de l'information par les femmes. À titre d'exemples, une chercheuse y trouvera des banques de données, une lobbyiste, de l'information politique, une femme d'affaires, des possibilités de débouchés pour ses produits. Les associations et les groupes de femmes pourront y consolider leurs structures avec des moyens de communication plus rapides. Certaines y puiseront de l'information, d'autres en diffuseront. Un nombre plus important de femmes, enfin, aura à travailler à distance, avec l'accroissement du télétravail.

**Si les nouvelles technologies prennent l'importance que l'on prévoit, il y a lieu, pour chacun des secteurs mentionnés par la Commission de la culture, d'envisager des moyens pour privilégier une présence accrue des femmes sur l'autoroute de l'information. Quelle place la «confrérie» internautes québécoise pourra-t-elle leur faire? Nous devons tous et toutes y réfléchir sérieusement.**



## CHAPITRE II — LES QUESTIONS À DÉBATTRE

Le CSF a regardé attentivement le document de consultation préparé par la Commission de la culture. Il a tenté d'y répondre en soulevant les enjeux particuliers pour les femmes. La consultation, toutefois, est très vaste et aurait demandé une recherche beaucoup plus approfondie pour la couvrir dans son entièreté. Ainsi, le CSF a mis de côté certaines questions laissant aux spécialistes en ces matières le soin de fournir leurs propres arguments. Il n'a pas non plus repris dans son ensemble le sujet très important de la santé des femmes, le rapport avec les nouvelles technologies de l'information étant difficile à établir en raison d'une documentation plutôt rare.

### 2.1 La langue, la culture et les communications

Les femmes vivent dans le même environnement culturel et linguistique que les hommes. Sauf dans le cas de l'information où elles circulent moins, les Québécoises sont exposées aux mêmes sources d'anglicisation et d'américanisation. Lorsqu'elles deviendront des internautes assidues, elles auront, comme les hommes, à s'y retrouver dans le contenu qui est en majeure partie anglophone et américain.

Contrairement au Québec, il y a déjà aux États-Unis une multitude de sites web couvrant la plupart des activités des femmes. On en dénombre au moins une centaine. L'information qu'on y trouve, quoique fort intéressante, n'est pas vraiment pratique pour les Québécoises car les ressources ou les recours proposés sont «américains». Pour certaines personnes, les sites ne sont pas accessibles à cause de la barrière de la langue. Le Canada anglais commence lui aussi à avoir des sites web de condition féminine. L'information disponible est en anglais et a une teneur «pancanadienne». On y mentionne rarement les ressources et les recours francophones du Québec.

Un article tiré du magazine *U.S. News and World Report*<sup>2</sup> mentionnait récemment que les internautes américaines avaient doublé en nombre au cours de la dernière année. De 17 % en 1995, elles forment maintenant plus de 30 % de la communauté Internet américaine. Cette augmentation est-elle due à la création de sites spéciaux pour les femmes? Il est fort probable que oui car les habitudes de navigation des femmes sur le net diffèrent de celles des hommes : ceux-ci vont plutôt s'arrêter aux jeux ou aux graphiques attrayants tandis que les femmes, elles, consultent davantage le web avec des buts précis de recherche.

Il n'y a pas de site francophone de condition féminine au Québec. Par là, nous entendons un site où les femmes pourraient avoir une information mise à jour régulièrement sur les sujets qui les touchent particulièrement. Pourtant, il existe au Québec une expertise du dossier de la condition féminine, que ce soit chez les groupes de femmes ou dans les milieux universitaires, culturels et gouvernementaux. Cette expertise se rapporte autant aux questions sociales, sanitaires, économiques, culturelles que politiques. Les sites web

---

<sup>2</sup>

Margaret MANNIX, Amy BERNSTEIN et Mary Kathleen FLYNN. «Welcome women», *U.S. News & World Report*, 1<sup>er</sup> juillet 1996.

québécois en condition féminine brillent par leur absence, même dans l'appareil gouvernemental puisque, à l'été 1996, ni le CSF ni le Secrétariat à la condition féminine ne faisaient partie de la vitrine du Québec.

**Le CSF est d'avis qu'un bon moyen d'accroître l'utilisation du français sur l'inforoute serait d'encourager la création d'un site web en condition féminine au Québec. En plus de favoriser la communication en français, un tel site ferait appel à une expertise québécoise et inciterait un plus grand nombre de femmes à naviguer sur Internet.**

Un site québécois de condition féminine aurait également l'avantage de créer des liens avec les autres pays de la francophonie. Si le contact avec les internautes américaines est un peu plus difficile à établir, il en irait autrement avec les internautes francophones. La recherche en condition féminine, entre autres, ne pourrait que bénéficier de la mise en commun des études et des renseignements compilés un peu partout dans le monde. Le Québec, quant à lui, aurait une autre occasion de propager sa culture et son expertise.

Dans un ordre d'idées plus large, le document de consultation de la Commission de la culture affirme qu'«un laisser-aller total et général dans le déploiement de l'inforoute risque de conduire à une uniformisation des valeurs et des cultures». Pour les femmes, l'uniformisation des valeurs, surtout si ces valeurs sont américaines, peut signifier un retour à une culture où l'on oublie leur rôle réel dans la société, pour les présenter, quand on parle d'elles, de façon stéréotypée avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Après tous les efforts des dernières décennies, allons-nous laisser tomber la féminisation des textes? Allons-nous revenir à des contenus et à des présentations sexistes? Allons-nous adopter le discours de la nouvelle droite pour qui les enjeux sociaux et économiques défendus par les femmes ne font pas le poids? **L'autoroute de l'information doit être construite pour avancer et réaliser des gains et non pas pour reculer et perdre des acquis.**

Il est aussi question de communication et de diffusion dans le document de consultation de la Commission. C'est là un point qu'il faudrait peut-être examiner sous l'angle des médias de masse. Selon le principe fondamental de la communication, un émetteur formule habituellement un message pour être compris d'un récepteur. Or si la majorité des internautes sont des hommes, n'est-il pas normal que l'information véhiculée sur Internet leur soit d'abord adressée? Ce qui crée un intérêt toujours plus grand pour les internautes masculins et provoque un désintérêt des femmes qui ne se sentent pas concernées par les sujets élaborés.

L'enquête du RISQ indique que 68,6 % des utilisateurs d'Internet naviguent dans le web pour se tenir au courant de l'actualité. Plus besoin de journaux, de la radio ou de la télévision puisque les grands médias diffusent déjà du texte, des images, de la vidéo et du son fort alléchants par l'intermédiaire d'Internet. Quelle importance prend alors la clientèle majoritairement masculine d'Internet au moment de la conception des bulletins de nouvelles ou du choix des manchettes quand les communicateurs savent que leur information sera mise sur le web? En tentant de se rapprocher des internautes, les médias seront-ils portés à modifier le contenu et la présentation de leurs nouvelles? Les femmes s'y retrouveront-elles?

**Avec l'arrivée des grands médias sur le net, il ne faudrait pas que les communications de masse soient complètement transformées au détriment des femmes et deviennent l'apanage d'un groupe mieux nanti.**

## **2.2 La mutation du monde du travail et les nouvelles technologies de l'information**

Les nouvelles technologies ont envahi presque tous les secteurs de l'activité économique (bureaux, banques, marchés d'alimentation, magasins, restaurants, centres médicaux, écoles, etc.). Elles ont du coup modifié le travail des femmes qui y sont majoritairement concentrées. Si elles ont simplifié le travail des unes, elles ont aussi contribué à faire perdre l'emploi des autres.

La révolution technologique dans l'emploi et le milieu du travail risque d'influer grandement sur la vie socio-économique des femmes. Selon Statistique Canada, 47 % des personnes qui travaillaient à la maison en 1991 étaient des femmes<sup>3</sup>. Entre 1981 et 1991, le nombre de femmes qui travaillaient à domicile a augmenté de 69 %, tandis que celui des hommes ne s'est accru que de 23 %. En proportion, les femmes étaient deux fois plus nombreuses à travailler à domicile à cause de leurs responsabilités personnelles et familiales (12 % comparativement à 6 %)<sup>4</sup>.

Si les femmes se disent en général satisfaites de la formule du travail à domicile, à cause, par exemple, de la proximité de leurs jeunes enfants ou en raison du degré accru de concentration et de productivité qu'il permet, elles peuvent aussi se sentir coupées du monde du travail. **Avec l'accroissement de l'emploi à distance, le CSF voit là un danger de dévalorisation du travail à cause de son invisibilité. En plus d'éloigner la télétravailleuse des gens et du lieu de travail, ce retrait peut causer d'importantes diminutions de salaire et d'avantages sociaux. Le télétravail est également synonyme d'emploi précaire et à temps partiel. Dans ce cas-ci, la liberté a nettement un prix.**

Par ailleurs, les futures travailleuses qui voudront décrocher un emploi à l'extérieur de la maison devront connaître les technologies de l'information. En plus d'avoir une bonne formation de base et une excellente connaissance de la langue française, les jeunes femmes devront être familières avec les micro-ordinateurs, les logiciels, la télécopie, la télémessagerie. Ajoutera-t-on à ces exigences l'aménagement de sites web, la transformation de textes en langage html, l'édition électronique? La maîtrise des technologies de l'information est d'autant plus importante qu'elle s'étend dorénavant à l'ensemble des professions et ne se limite plus aux emplois occupés traditionnellement par les femmes. **Le fait d'avoir à utiliser ces technologies en ingénierie, en communications, en**

---

<sup>3</sup> Richard NADWODNY. «Les Canadiens et le travail à domicile», Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, printemps 1996.

<sup>4</sup> Mentionnons toutefois que les tâches effectuées par les femmes n'appartenaient pas toutes au télétravail. Statistique Canada estime qu'à ce chapitre, il se dessine une tendance à la hausse.

**architecture, en médecine, en droit, en sciences sociales et en éducation, notamment, ne devrait pas empêcher les femmes de vouloir exercer ces professions.**

Les femmes ne sont pas friandes des jeux électroniques ni de la navigation sur Internet. En général, elles ne sont pas attirées par les nouvelles technologies. Pourtant, elles ont su les intégrer dans leur environnement et s'adapter à la mutation du monde du travail.

En mai dernier, la présidente du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), Monique Lefebvre, affirmait qu'il y avait une pénurie d'étudiants en technologies de l'information. Qui plus est, elle signalait la baisse d'inscriptions des femmes dans ce domaine, baisse qu'elle voyait comme un problème de société.

Les jeunes femmes, encore plus que les jeunes hommes, ont peut-être une vision inexacte de ce que représentent les technologies de l'information et les emplois qui en résultent. **Si elles ne voient que l'aspect technique du travail, elles devraient être informées des autres professions qui peuvent s'exercer en parallèle : responsables de projets, conceptrices ou architectes de sites, rédactrices, éditrices, spécialistes en marketing électronique, etc.**

Les jeunes filles qui sont actuellement à l'école ont quand même plus de chances que leurs aînées d'être mises en contact avec l'informatique à cause des programmes de sensibilisation incorporés dans les activités scolaires ces dernières années. Par contre, il n'est pas certain que la formation professionnelle soit en avance ou même à jour au regard des technologies de l'information. **Le CSF est d'avis qu'il faudrait accorder une attention particulière à ces technologies lors de la préparation des travailleuses qui ne fréquentent pas l'école régulière.**

### **2.3 L'accessibilité**

La Commission se demande si l'État doit assurer un accès universel et abordable à l'information. Cette information, pour le moment, ne rejoint pas les femmes autant que les hommes. Si, comme le suppose le CSF, cette situation est due notamment à un manque de ressources financières, il devient très important, en effet, que l'État fasse en sorte qu'il y ait un accès universel à l'information. En outre, il y a lieu de sortir des régions de Montréal et de Québec et de veiller à ce que l'information soit également accessible dans toutes les régions du Québec. Dans le document qu'il a remis au Secrétariat à l'information au moment de l'élaboration de sa planification stratégique à l'été 1996, le CSF recommandait de créer ou de supporter des structures communautaires auxquelles les citoyens et les citoyennes pourraient avoir accès facilement, c'est-à-dire dans un endroit desservi par les transports en commun et à des heures débordant du traditionnel 9 à 5. À ces structures pourront se raccorder le réseau des bibliothèques, ainsi que les écoles qui bénéficieront du vaste programme d'acquisition de micro-ordinateurs annoncé dernièrement par le ministère de l'Éducation.

**Pour le CSF, les inforiches et les infopauvres ne se trouvent pas uniquement sur la scène internationale, chez les pays développés comparativement aux pays sous-développés. À l'heure actuelle au Québec, il y a déjà des inforiches et des infopauvres à cause des différences socio-économiques entre les hommes et les femmes, des différences entre les professions, des différences entre les régions, etc. L'État devrait faire en sorte qu'il n'y ait pas, en plus, uniquement des infohommes.**

## 2.4 L'isolement

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets de l'autoroute de l'information sur la vie sociale du Québec. Certaines femmes et certains hommes sont enchantés d'avoir accès à des services comme ceux de l'Internet. Si ces personnes étaient déjà isolées, l'acquisition d'un micro-ordinateur et le branchement à un réseau d'information les relie au monde extérieur et stimulent leurs activités intellectuelles. Les médias ont fait état de telles expériences positives chez les personnes âgées, entre autres.

Facteur de rapprochement ou d'éloignement? Chez les jeunes, la réponse n'est pas claire. On peut assister à un rapprochement avec les adultes familiers des nouvelles technologies ou carrément à un repli sur soi encore plus grand dans un monde virtuel qui n'a plus rien de réel.

**Le CSF est d'avis qu'il faudrait créer des instruments qui permettront de mesurer les effets sociaux, psychologiques et familiaux de l'autoroute de l'information. Dans le cas où l'inforoute brise l'isolement, il faudrait encourager son implantation : dans le cas où elle crée un isolement plus grand, il faudrait en atténuer les effets négatifs.**

## 2.5 La confidentialité

Le CSF croit que toute information véhiculée par l'une ou l'autre des voies de l'inforoute doit demeurer confidentielle. La protection des renseignements personnels est essentielle pour les femmes qui peuvent être exposées à du harcèlement de toutes sortes : économique, sexuel, social, en emploi, etc. Les femmes redoutent de voir exposés au grand jour les renseignements qui les concernent. Dans une lettre qu'il faisait parvenir au Secrétaire de la Commission des institutions au sujet des amendements proposés à la Loi électorale, le CSF indiquait que certaines femmes vivant seules avaient des réticences à s'inscrire sur la liste électorale parce qu'elles voyaient là un danger potentiel d'agression ou de vol. Le CSF appuyait alors la possibilité de ne plus expédier à chaque habitation un exemplaire imprimé de la liste électorale par section de vote. Sans vouloir arrêter le progrès, on peut toutefois en atténuer les effets malheureux.

Par contre, il ne faudrait pas transformer une réglementation sur la protection des renseignements personnels en une barrière qui empêcherait les personnes d'avoir accès à l'information de leurs propres dossiers.

## 2.6 Le contrôle des contenus et la lutte à la criminalité

Dans son avis sur la violence faite aux femmes<sup>5</sup>, le CSF a abordé la question de la violence dans les médias, que ce soit dans les émissions télévisées, les productions vidéos ou cinématographiques, le traitement de l'information et dans la présentation des bulletins de nouvelles. Il a formulé plusieurs recommandations concernant, entre autres, les heures de diffusion des émissions violentes, l'interdiction de présenter des émissions violentes aux enfants, le traitement journalistique sensationnaliste, etc.

Pour ce qui est de la violence ou de la pornographie sur le web, des exemples récents montrent qu'il s'exerce un certain contrôle actuellement et que l'on a été capable de dépister les diffuseurs de contenus violents, pornographiques ou haineux. Des diffuseurs de pornographie infantile, par exemple, ont rapidement été pourchassés et mis hors d'état de nuire. Quant aux sites s'adressant aux «adultes», le fait qu'ils soient souvent accessibles, moyennant un abonnement ou une forme de paiement, limite leur consultation par les plus jeunes.

Par ailleurs, les travaux du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, tenu à Stockholm à la fin de l'été, ont révélé l'explosion de la pédophilie sur Internet, particulièrement par la voie des groupes de discussion. **Le CSF est d'avis que le Québec devrait lutter contre cette forme de criminalité et prendre part aux efforts internationaux amorcés pour l'enrayer.**

Le CSF croit qu'il devrait y avoir une forme de contrôle de ce qui est véhiculé par l'autoroute de l'information. En se basant sur l'expérience de l'autoréglementation de l'industrie de la radiodiffusion et de l'industrie de la publicité en matière de sexisme et de violence, il pencherait davantage vers cette formule qui, jusqu'ici, a porté fruit, malgré toutes les réticences et les objections de départ des télédiffuseurs et des partisans de la liberté totale d'expression. L'industrie de la radiodiffusion et celle de la publicité ont réussi à épurer en grande partie les ondes des productions à caractère sexiste ou contenant des scènes d'extrême violence par l'adoption et le respect des codes d'éthique. Pourquoi ne pas tenter de réaliser la même chose avec l'autoroute de l'information?

Si l'autoréglementation ne devait pas être suffisante, le CSF verrait d'un bon oeil la création d'un organisme capable de faire respecter un certain nombre de principes tels qu'énumérés dans le document de consultation de la Commission. La définition de ces principes devrait cependant s'effectuer en consultation avec les partenaires sociaux du Québec, dont évidemment les femmes et leurs associations. **Le CSF pense qu'on pourrait à tout le moins commencer par un lieu de réception, par courrier électronique, des signalements ou des plaintes au sujet des sites ne répondant pas aux valeurs sociales courantes.**

---

<sup>5</sup> QUÉBEC (PROVINCE). Conseil du statut de la femme. *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, Québec, avril 1993, 115 p.

## 2.7 L'éducation

Avec l'annonce de l'acquisition de nouveaux micro-ordinateurs dans les écoles et avec les programmes qui seront créés d'ici quelques mois, le CSF a bon espoir que le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et le personnel enseignant sauront élaborer des projets en toute connaissance de cause.

En éducation comme ailleurs, quand on parle d'implantation de l'informatique, on ne tient pas compte des différences qui existent entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles. Un atelier du congrès INET '96 a fait état d'un projet pilote d'une école de l'Ontario, au cours duquel on a appris que les garçons profitaient beaucoup plus des micro-ordinateurs que les filles<sup>6</sup>.

Cette situation semblait normale à l'enseignante pour qui la formation des jeunes se déroulait selon le programme : les micro-ordinateurs étaient occupés. Les circonstances paraissaient également acceptables aux filles, qui, à cause d'un manque d'intérêt pour les «machines» ou le contenu de ces machines, préféraient terminer leurs travaux pratiques plutôt que de se familiariser avec l'informatique.

Les responsables du projet pilote ont commencé par sensibiliser l'enseignante à la situation. Celle-ci a réagi en réservant des appareils pour les filles de la classe. De plus, même si les appareils étaient attribués sur une base individuelle, elle a permis aux filles choisies de travailler en compagnie d'une autre élève, les filles étant davantage intéressées par l'aspect «social» et les échanges résultant des travaux pratiques. Après quelques hésitations de départ, les filles comme les garçons ont accepté cette nouvelle répartition de l'utilisation des micro-ordinateurs. Lorsqu'est arrivé Internet, chaque groupe a pu y avoir accès à son rythme et consulter ce qui lui plaisait.

**Le CSF croit que des efforts semblables devraient être faits au Québec. Il y aurait lieu d'encourager autant la formation d'enseignantes que d'enseignants en informatique. Il y aurait lieu également de faire une place aux filles et même d'insister pour qu'elles apprivoisent les nouvelles technologies de l'information. Il y aurait lieu, enfin, de respecter les différences d'intérêts entre les filles et les garçons et de tenter d'amalgamer les résultats de leurs recherches et travaux. Cela ne pourrait qu'enrichir la collectivité scolaire.**

## 2.8 La santé

Là aussi, l'arrivée des nouvelles technologies de l'information peut avoir des effets bénéfiques ou malsains. La télémédecine, par exemple, fait l'objet de reportages saisissants. Il semble, à première vue, que cette télémédecine soit déssexualisée, c'est-à-dire que l'on

---

<sup>6</sup> Corina KOCH et Rena UPITIS. *Is Equal Computer Time Fair for Girls? Potential Internet Inequities*, Inet '96, tiré d'Internet ([www.crim.ca/inet96/papers/index.htm](http://www.crim.ca/inet96/papers/index.htm)).

traite autant des maladies affectant les femmes que les hommes. Au fil des jours et des ans, cependant, il y aurait lieu de vérifier si cette pratique, fort onéreuse dans certains cas, n'est pas réservée à un groupe plus qu'à un autre et s'il n'y a pas de discrimination dans le diagnostic ou le traitement en fonction du sexe, des revenus, de l'âge, de l'origine ethnique, etc. Il faudra aussi voir s'il n'y a pas là risque de dépersonnalisation des relations entre médecins et malades, ce que les femmes ont souvent dénoncé, notamment dans le domaine de l'obstétrique. Autre mise en garde : les femmes ne devraient pas être les seules à faire les frais de l'expérimentation des nouvelles technologies du monde médical.

## 2.9 La vitrine gouvernementale

Le CSF, à l'instar des autres organismes gouvernementaux, a soumis sa planification stratégique au regard de l'autoroute de l'information et particulièrement à l'utilisation d'Internet. À court terme, il a la volonté d'élaborer un site sur Internet et de recourir à la messagerie électronique. À moyen terme, il a l'intention de bonifier ce site en créant, entre autres, des liens hypertextes avec d'autres sites d'intérêt pour les femmes. À long terme, il souhaiterait voir naître un véritable site de condition féminine. Sans nécessairement en être le maître d'oeuvre, il est probable qu'il collaborerait à une telle entreprise. Ce serait tout à fait dans la ligne de pensée de la présente Commission qui, dans son document, fait souvent mention de son désir de voir le gouvernement devenir utilisateur modèle ou promoteur de l'information.

Dans ses commentaires au sujet des travaux du Secrétariat de l'autoroute de l'information (SAI), le CSF a regretté que l'on pense d'abord et avant tout en termes de structure, et non pas en termes de clientèles. Un autre point soulevé par le CSF touchait la représentation des femmes dans les sites web gouvernementaux. Depuis de nombreuses années, la production des documents traditionnels écrits ou audiovisuels s'est faite en accordant une place à peu près équivalente aux femmes et aux hommes. Ces bonnes pratiques ne doivent pas se perdre. Il faut à tout prix accorder une place égale aux femmes et aux hommes dans le traitement de l'information et de l'image tout en évitant de revenir aux stéréotypes sexistes.

Il y a maintenant une soixantaine de sites gouvernementaux sur Internet. La très grande majorité de ces sites s'adressent à la population en général et ne tiennent pas particulièrement compte de la présence des femmes au Québec. Dans le but d'accroître l'intérêt des Québécoises face à Internet et aux activités gouvernementales, les ministères et organismes pourraient élaborer un contenu qui les rejoindrait. Ce serait d'autant plus facile quand l'organisme ou le ministère a déjà une clientèle particulière. Aussi, lorsqu'on présente les activités d'un organisme gouvernemental, n'y aurait-il pas lieu d'avoir en tête les femmes autochtones, les jeunes femmes, les aînées, les représentantes des communautés culturelles, les lesbiennes ou les femmes souffrant d'un handicap? Ces femmes pourraient ainsi développer des habitudes de consultation grâce à des points de repères sûrs et à jour.

Si, par ailleurs, il est vraiment dans les intentions du gouvernement d'offrir une vue d'ensemble de ses services sur Internet, il faudrait avoir une meilleure coordination des activités gouvernementales, que ce soit sur le plan de l'expertise, de la diffusion de l'information ou de l'aide aux petits organismes gouvernementaux qui disposent de ressources humaines, financières et informatiques moins importantes.



## CONCLUSION

Le CSF met beaucoup d'espoir dans les travaux de la Commission de la culture. Il est évident que le présent document de réflexion ne répond que sommairement aux multiples interrogations de ladite commission. Il vient même en ajouter, à cause du manque de renseignements disponibles sur les clientèles de l'inforoute. La participation des femmes, notamment, n'est pas bien définie. Si les chiffres mentionnés jusqu'ici sont exacts, il y a lieu de prendre dans les plus brefs délais des mesures correctrices.

Pour le CSF, il faut d'abord avoir un portrait exact des habitudes d'utilisation de l'inforoute par les Québécoises et les Québécois. Ce portrait permettrait d'élaborer une série de mesures pouvant améliorer la situation. Ainsi, une aide technique et financière à l'acquisition de micro-ordinateurs performants, au branchement à l'utoroute et à la création de sites web pourrait contrer la sous-utilisation par les femmes. **À cette fin, le CSF a déjà recommandé au Secrétariat de l'utoroute de l'information d'accorder une attention spéciale aux femmes lors de l'étude des projets soumis au Fonds de l'utoroute de l'information. Les Québécoises sont passées à côté de la première phase des projets de ce Fonds. Souhaitons qu'elles se reprendront en 1996.**

Une autre possibilité s'offre avec la mise sur pied des structures communautaires et l'incitation à utiliser les services publics déjà en place. Pour susciter la participation des femmes, la création d'un site de condition féminine serait appropriée et même nécessaire. Pour s'assurer de leur maîtrise des nouvelles technologies de l'information, il y a lieu de mettre l'accent sur une meilleure formation académique ou professionnelle. Enfin, pour que les femmes manifestent un intérêt pour l'information gouvernementale, il y aurait lieu d'adapter les sites existants par une féminisation des textes et des illustrations et par l'ajout de contenus qui leur seraient particulièrement utiles.

Infowomen avez-vous dit? Il semble que cette expression ne fasse pas encore partie du cyberlangage et encore moins du langage courant. Elle correspond, en fait, à une toute petite partie des internautes du Québec et d'ailleurs. Le CSF a frappé à plusieurs portes pour obtenir des renseignements au sujet de la participation des femmes aux activités liées à l'inforoute. Il s'y est cogné le nez. Il a également consulté beaucoup de documents dans lesquels on ne mentionnait que rarement les intérêts des femmes. Les travaux de la Commission de la culture, en plus de sensibiliser les membres de l'Assemblée nationale, auront sans doute des répercussions sur l'ensemble de la population québécoise. Pourront-ils aider les femmes à peser sur l'accélérateur?



## BIBLIOGRAPHIE

BERNATCHEZ, Éric, «Bye-bye bureau!», *l'Actualité*, 15 novembre 1995.

BRANCHEZ-VOUS / IMPACT RECHERCHE. *Le profil des internautes québécois francophones*, décembre 1995, tiré d'Internet ([www.branchez-vous.com](http://www.branchez-vous.com)).

CYBERATLAS. *Demographics*, juin 1996, tiré d'Internet ([www.cyberatlas.com](http://www.cyberatlas.com)).

ERICKSON, John S. *Rights Management Through Enhanced Attribution*, Inet'96, tiré d'Internet ([www.crim.ca/inet96/papers/index.htm](http://www.crim.ca/inet96/papers/index.htm)).

FRANK, Jeffrey. *Les ménages canadiens se préparent technologiquement à emprunter l'inforoute — Tendances sociales canadiennes*, automne 1995, tiré d'Internet ([www.statcan.ca/start\\_f.html](http://www.statcan.ca/start_f.html)).

GBEZO, Bernard E. «Travailler autrement : la révolution du télétravail», *Travail*, n° 14, décembre 1995.

KOCH, Corina et Rena UPITIS. S. *Is Equal Computer Time Fair for Girls? Potential Internet Inequities*, Inet'96, juin 1996, tiré d'Internet ([www.crim.ca/inet96/papers/index.htm](http://www.crim.ca/inet96/papers/index.htm)).

MANNIX, Margaret, Amy BERNSTEIN et Mary Kathleen FLYNN. «Welcome women», *U.S. News & World Report*, 1<sup>er</sup> juillet 1996.

NADWODNY, Richard. «Les Canadiens et le travail à domicile», Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, printemps 1996.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour que cesse l'inacceptable : Avis sur la violence faite aux femmes*, Québec, avril 1993, 115 p.

QUINTANTA, Yuri. *Evaluating the Value and Effectiveness of Internet-Based Learning*, Inet'96, tiré d'Internet ([www.crim.ca/inet96/papers/index.htm](http://www.crim.ca/inet96/papers/index.htm)).

RECHERCHES FÉMINISTES. *Femmes et technologies*, vol. 9, n° 1, 1996, 166 p.

RISQ. *Enquête du RISQ sur les internautes québécois : utilisation du World Wide Web (W3)*, avril 1996.

SKRZESZEWSKI, Stan et Maureen CUBBERLEY. *A New Vision of Community and Economic Development : A Multidimensional Convergence of Government, Business and the Social Sectors with the Internet*, Inet'96, juin 1996, tiré d'Internet ([www.crim.ca/inet96/papers/index.htm](http://www.crim.ca/inet96/papers/index.htm)).

STATISTIQUE CANADA. *Les conditions de travail*, 71-535, n° 6 au catalogue, août 1993, p. 50 à 55.

VENNE, Michel. *Les fascinantes inforoutes*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, 141 p.

WILLINSKY, John. *Website as Worksite : Reordering and Restructuring Social Relationships Through the Information Technology Management (ITM) Program*, Inet '96, juin 1996, tiré d'Internet ([www.crim.ca/inet96/papers/index.htm](http://www.crim.ca/inet96/papers/index.htm)).